

Proposition du Conseil fédéral
Classer les interventions parlementaires
selon lettre aux Chambres fédérales

Angenommen – Adopté

05.3174

Motion Studer Jean.
Vertretung
der sprachlichen Minderheiten
in den Bundesämtern

Motion Studer Jean.
Représentation
des minorités linguistiques
au sein des offices fédéraux

Einreichungsdatum 17.03.05
Date de dépôt 17.03.05

Ständerat/Conseil des Etats 14.06.05

Bericht SPK-NR 03.11.05
Rapport CIP-CN 03.11.05

Nationalrat/Conseil national 08.03.06

Roth-Bernasconi Maria (S, GE), pour la commission: La question de la représentation des minorités linguistiques est une question récurrente de la politique fédérale, et elle est à la fois sensible et importante. Or, une même motion que celle dont nous parlons aujourd'hui et qui avait été déposée par Monsieur Berberat a déjà été adoptée le 17 juin 2005 par notre conseil, ceci sans opposition ni proposition de changement. La motion de notre ancien collègue Studer Jean aurait donc dû être traitée en catégorie V par notre conseil.

Cependant, la commission a jugé opportun de s'arrêter quelques instants pour discuter du respect de la représentation des minorités linguistiques au sein des offices fédéraux. C'est en effet un sujet crucial pour un pays comme le nôtre qui voit se côtoyer quatre régions linguistiques.

«La langue que l'on parle est une manière de voir le monde», disait Yves Rossier, un des rares directeurs d'office romands de l'administration fédérale, dans un quotidien romand. C'est bien là que se situe l'enjeu principal du respect d'une juste représentation des minorités linguistiques.

En effet, la langue que l'on parle nous enracine dans une culture. Le respect des minorités linguistiques n'est donc pas le simple respect des langues, mais celui de cultures différentes et de la vision du monde qu'elles incarnent. Or, nous sommes encore loin de ce respect, puisqu'il manquerait environ 10 pour cent de cadres latins pour atteindre l'équilibre. Il est impératif, pour la cohésion d'un pays multiculturel comme la Suisse, que les minorités se sentent représentées correctement.

Or, pour se sentir représentées et intégrées au processus décisionnel, les minorités doivent avoir accès à la formation et à une information qui soient dans leur langue et qu'elles puissent comprendre. Malheureusement – et nous, parlementaires romands, tessinois ou grisons y sommes souvent confrontés –, de plus en plus de documents émanant de l'administration ne sont disponibles qu'en allemand. Si l'allemand est bien compris par le parlementaire latin, la compréhension nécessaire à un travail efficace n'est tout de même pas la même dans une langue qui n'est pas notre langue maternelle. De plus, les citoyens et citoyennes qui s'intéressent à la politique fédérale, mais qui ne parlent pas l'allemand, sont préterités dans leur quête d'information, ce qui est dangereux pour la cohésion d'un pays multiculturel. Le problème ne se situe pas seulement au niveau de l'information, mais également au niveau de la production de l'information, donc au niveau économique, puisque les instituts

de recherche alémaniques sont visiblement favorisés par rapport aux entreprises romandes. Selon notre collègue Roger Nordmann, cité dans un quotidien romand, les cantons romands et le Tessin sont discriminés par la Confédération, ainsi que par la Poste et les CFF, lorsqu'il est question de passer des commandes. Nous apprenons encore que «les cantons latins n'ont bénéficié que de 9,8 pour cent des achats de biens et services alors qu'ils regroupent 25 pour cent de la population».

Pour remédier à ce problème, il est important que les minorités linguistiques soient correctement représentées au niveau des directions des offices, et que les directeurs et les directrices de ces offices parlent également une deuxième langue nationale. En effet, il est évident que des cadres alémaniques comprenant peu ou mal le français, l'italien ou le rhéto-roman s'adresseront par facilité à des prestataires de biens et services alémaniques. La motion déposée par Monsieur Ruey est en ce sens une avancée puisqu'elle exige que les directeurs et les directrices des offices fédéraux parlent au moins une autre langue nationale et comprennent la troisième.

Cette motion ne suscitant pas d'opposition, permettez-moi de faire une petite digression personnelle sur le respect des minorités en général. En effet, cette motion est acceptée et même saluée par une «écrasante» majorité d'entre vous. En ce jour du 8 mars, j'aimerais qu'un tel soutien soit également apporté quand il s'agit de soutenir d'autres minorités comme les femmes qui, je vous le rappelle, représentent plus de la moitié de la population, mais ne sont qu'une minorité à des postes à responsabilité politique ou économique. Pourquoi soutenez-vous sans sourciller le respect des minorités linguistiques et êtes-vous si réticents à introduire le même genre de mesures pour la promotion des femmes à des postes à responsabilité des offices? Je suis malheureusement sûre que la même motion sous le titre «Représentation des femmes au sein des offices fédéraux» se verrait largement critiquée et ne passerait certainement pas le cap. Or, l'article 4 alinéa 2 de la loi sur le personnel de la Confédération, sur lequel se fonde cette motion, prévoit une représentation équitable des femmes et des hommes ainsi que des communautés linguistiques en Suisse.

Je me permets par ailleurs de faire encore une remarque à titre purement personnel: le Conseil fédéral a décidé de fermer l'antenne de Givisier de l'Office fédéral des migrations. S'il ne m'appartient pas, dans ce cadre, de faire part de mes doutes sur l'efficacité ou sur l'opportunité de cette fermeture au niveau économique, on peut néanmoins se demander si cette fermeture ne va pas à l'encontre d'une vision qui prône plus de diversité culturelle et linguistique au sein des offices fédéraux. En effet, il est évident qu'un office décentralisé en terre romande va plus facilement attirer des collaborateurs et collaboratrices romands qu'un office situé à Berne: je vous renvoie à la décision du Parlement au sujet de l'implantation des tribunaux pénal et administratif fédéraux dont nous allons parler très prochainement.

Ce conseil a compris qu'une décentralisation est également un élément de cohésion nationale et de proximité démocratique, valeurs qui nous sont chères à toutes et à tous. Toutes ces propositions nous montrent que les élus fédéraux sont sensibles à cet aspect spécifique de notre pays.

En conclusion, la commission vous demande de soutenir cette proposition de motion et de lui permettre ainsi d'accompagner la motion Berberat déjà acceptée par ce conseil.

Fluri Kurt (RL, SO), für die Kommission: Die heute zu behandelnde Motion entspricht wörtlich der Motion Berberat, welche wir am 17. Juni letzten Jahres angenommen haben. Eine Motion kann gemäss Artikel 121 Absatz 4 des Parlamentsgesetzes im Zweitrat auf Antrag der Kommissionsmehrheit oder des Bundesrates abgeändert werden; die betreffenden Motionen müssen dennoch an den Zweitrat gehen, obwohl bereits übereinstimmende Beschlüsse beider Räte vorliegen.

Seitens der Staatspolitischen Kommission unseres Rates wird kein Antrag auf Abänderung gestellt, weshalb für Sie

kein Anlass besteht, auf die kürzlich erfolgte Beschlussfassung zur Motion Berberat zurückzukommen. Der Auftrag an den Bundesrat, für eine angemessene Vertretung der Sprachgemeinschaften in den Führungspositionen der Bundesämter zu sorgen, ist nach wie vor aktuell und von keiner Seite bestritten.

Der Bundesrat beantragt ebenfalls die Annahme der unveränderten Motion und gelobt einmal mehr, seiner Weisung aus dem Jahre 2003 nachzuleben, die wie folgt lautet: «Bei gleichwertiger Qualifikation sollen vorrangig Bewerbende der untervertretenen Sprachgemeinschaften berücksichtigt werden, und zwar so lange, bis sie entsprechend ihrem Anteil in der Gesamtbevölkerung vertreten sind. Dies gilt insbesondere für Kaderstellen.» Dieser Weisung und der materiellen Begründung des Vorstosses durch meine Vorrednerin ist nichts anzufügen.

Ich bitte Sie deshalb auch bei dieser Motion, Ihrer einstimmigen Staatspolitischen Kommission zu folgen und die Motion anzunehmen.

Präsident (Janiak Claude, Präsident): Herr Bundesrat Merz verzichtet auf das Wort.

Die Staatspolitische Kommission beantragt einstimmig die Annahme der Motion.

Angenommen – Adopté

05.3465

Motion WAK-SR. Befristung der Ausnahmen von der Mehrwertsteuer auf fünf Jahre

Motion CER-CE. Limitation des exonérations de la TVA à cinq ans

Einreichungsdatum 24.06.05
Date de dépôt 24.06.05

Bericht WAK-SR 24.06.05
Rapport CER-CE 24.06.05

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.05

Bericht WAK-NR 25.10.05

Rapport CER-CN 25.10.05

Nationalrat/Conseil national 08.03.06

05.3466

Motion WAK-SR. Vereinfachung der Mehrwertsteuer und Vereinheitlichung der Sätze

Motion CER-CE. Simplification de la TVA et uniformisation des taux

Einreichungsdatum 24.06.05
Date de dépôt 24.06.05

Bericht WAK-SR 24.06.05
Rapport CER-CE 24.06.05

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.05

Bericht WAK-NR 25.10.05

Rapport CER-CN 25.10.05

Nationalrat/Conseil national 08.03.06

Antrag der Minderheit

(Fässler, Berberat, Fehr Hans-Jürg, Genner, Gysin Remo, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Recordon, Rennwald)

Ablehnung der Motion 05.3465

Antrag der Minderheit

(Fehr Hans-Jürg, Berberat, Fässler, Genner, Gysin Remo, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Recordon, Rennwald)

Ablehnung der Motion 05.3466

Proposition de la majorité

Adopter les motions

Proposition de la minorité

(Fässler, Berberat, Fehr Hans-Jürg, Genner, Gysin Remo, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Recordon, Rennwald)

Rejeter la motion 05.3465

Proposition de la minorité

(Fehr Hans-Jürg, Berberat, Fässler, Genner, Gysin Remo, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Recordon, Rennwald)

Rejeter la motion 05.3466

Gysin Hans Rudolf (RL, BL), für die Kommission: Am 1. Januar 1995 wurde die Mehrwertsteuer als Nachfolgesteuer der seinerzeitigen Warenumsatzsteuer in der Schweiz eingeführt. Diese mittlerweile rund elf Jahre haben uns einerseits wertvolle, aber andererseits auch unschöne Erfahrungen gebracht. Die Mehrwertsteuer hat sich zu einem komplexen System entwickelt. Der Bericht des Bundesrates über Verbesserungen der Mehrwertsteuer – der Bericht über zehn Jahre Mehrwertsteuer also – bestätigt diese Eindrücke. Es ist wichtig, dass aus dieser Analyse nun die richtigen Schlüsse gezogen und Massnahmen folgen werden.

Das Fazit nach einem Jahrzehnt Mehrwertsteuer: Die heutige Abwicklung der Mehrwertsteuer ist insbesondere für die kleinen – Betonung auf «kleinen» – und mittleren Unternehmen sehr kompliziert und aufwendig geworden. Wir sprechen heute von 2500 Seiten an Vorschriften, die es zu beachten und einzuhalten gilt. Da kann man es niemandem verargen, wenn ab und zu das Wort «Schikane» verwendet wird, denn die derzeit gültigen Anwendungen sind teilweise eine Zumutung und ein beträchtlicher Nachteil für unsere Wirtschaft. Man darf ruhig die Behauptung aufstellen, dass das Mehrwertsteuer-Regelwerk ganz sicher nie auf KMU-Verträglichkeit geprüft wurde, sonst wäre es nie so weit gekommen. Dieses heutige Debakel «Mehrwertsteuer» müsste eigentlich als Mahnmal herhalten, um genau eine solche KMU-Verträglichkeitsprüfung bei jeder Einführung einer neuen Massnahme anzuwenden. Die Unternehmen haben nämlich die Nase voll von den komplexen Regulativen, welche sie vor allem von der Steuerverwaltung immer wieder vorgesetzt erhalten.

Dem Wortlaut der vorliegenden Motionen entsprechend sollen Ausnahmen von der Mehrwertsteuer künftig auf fünf Jahre befristet und soll eine Vereinheitlichung der Sätze erreicht werden. Diese Forderung gilt es zu unterschreiben. Die erwähnten Ausnahmen, welche beseitigt werden sollen, bergen nämlich sehr viele Probleme. Die Kosten der Branchen, welche zwar auf den ersten Blick von einem geringeren Satz zu profitieren scheinen, fallen bei der Abwicklung dafür wieder umso höher aus. Schlussendlich sind auch in diesen scheinbar bevorzugten Branchen keine Einsparungen mehr auszumachen.

Deshalb muss eine Vereinheitlichung der Sätze angestrebt werden. Ich verwende hier bewusst den Plural und spreche von «Sätzen». Man kann sich nämlich auch ein System mit zwei Sätzen vorstellen. Herr Bundesrat Merz hat in der Kommission bereits zugesichert, dass ein solches System mindestens kostenneutral eingeführt würde, dass also für den Bund kein Franken mehr heraus schauen würde. Den Vor-

Antrag der Mehrheit
Annahme der Motionen